

Membres en exercice	11	COMMUNE DE MARVAL Haute-Vienne Séance du Conseil Municipal du 24 avril 2026 Délibération n° 20/2026 portant sur l'approbation du Compte Financier Unique 2025 – budget annexe assainissement
Présents	10	
Représentés	1	
Votants	10	
Exprimés	10	
Pour	10	
Contre		

Le Conseil Municipal de MARVAL s'est réuni à la Mairie le 24 avril 2026 à 20h, selon convocation en date du 16 avril 2026, sous la présidence de Régis de SOLMS, Maire, Vicky PRECIGOUT étant secrétaire de séance.

Présents : Fabienne AUDIBERT – Dominique BERTRAND – Adrien COUSSY – Régis de SOLMS – Jacques FAURIOT – Pierre FERLANT – Anne Louise LAURENT – Édith LÉGER – Kévin NYLAND – Vicky PRÉCIGOUT

Représenté : - Marie LINET par Dominique BERTRAND

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2025 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31,

Considérant que le CFU est un document unique fusionnant le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la procédure du CFU ;

En raison de la compétence assainissement que la Commune détient ;

Considérant les articles L.2121-14 et L.2121-31 du CGCT qui précisent que le Maire peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le Conseil Municipal examine et débat du CFU qu'il soumet au vote ;

Monsieur le Maire s'étant retiré, Monsieur Jacques FAURIOT préside la séance.

Le CFU du Budget annexe Assainissement fait ressortir les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	+ 9 330.20 €	+15 742.00 €	+ 25 072.20 €
DEPENSES	+ 48 129.86 €	+9 090.00 €	+ 57 219.86 €
Résultat de l'exercice	-38 799.66 €	+6 652.00 €	-32 147.66 €
Résultat antérieur reporté	+ 129 138.12 €	+54 309.39 €	+ 183 447.51 €
Résultat de clôture	+ 90 338.46 €	+60 961.39 €	+ 151 299.85 €

Après avoir entendu ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe assainissement.

Fait à MARVAL, le 24 avril 2026

Vicky PRECIGOUT
Secrétaire de séance



Régis de SOLMS,
Maire

